



# ***Pour une alternative syndicale***

**Pour une alternative syndicale**  
**BP 101**  
**38001 GRENOBLE CEDEX 1**  
tél : 04 74 92 61 39  
courriel : pas38@wanadoo.fr

**À**

**Madame l'Inspectrice d'Académie**  
Inspection académique de l'Isère  
Cité administrative  
Rue Joseph Chanrion  
38032 Grenoble Cedex 1

**Grenoble, le lundi 24 janvier 2011**

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Dans votre courrier aux écoles du 19 janvier 2011 relatif aux évaluations nationales CM2, vous écrivez :

*« Chaque élève doit pouvoir bénéficier de ce dispositif afin de lui permettre, ainsi qu'à ses parents, de se situer par rapport aux objectifs d'apprentissage définis dans les programmes. »*

Le PAS 38 UDAS se permet de faire trois remarques sur cette phrase qui en dit long sur l'état d'esprit qui a cours dans l'Education Nationale aujourd'hui :

1) « Chaque élève doit pouvoir **bénéficier** ... ». Personne jamais ne bénéficie d'un contrôle de ses connaissances. Car c'est bien d'un contrôle qu'il s'agit et pas d'une évaluation. Il faut être dans une classe, auprès des enfants, pour comprendre qu'aucun ne tire un quelconque bénéfice de ce genre de dispositif : ceux qui ont peur parce qu'ils craignent de « redoubler », ou parce que leurs parents ne seraient pas contents s'ils ne réussissaient pas ou pas assez bien ; ceux qui de toute façon, ne réussiront pas ; ceux qui ont tellement besoin de mettre du sens pour travailler et qui ne comprennent pas ces exercices ; quant à ceux qui réussissent toujours, ils réussiront encore.

2) « ... permettre, ainsi qu'à ses parents, de **se situer** ... ». Les élèves et leurs parents ont reçu en décembre, dans leur immense majorité, un bulletin trimestriel ou livret d'évaluations. Les parents et les enfants savent donc déjà où ils en sont. Et puis, chacun sait déjà très bien s'il est en réussite, en progrès ou en échec. Ces évaluations

nationales n'apportent donc rien de plus aux élèves, à leurs parents, aux enseignants. Ce n'est pas parce que ces évaluations ont un caractère national qu'elles éclairent forcément nos pratiques professionnelles, ou qu'elles renseignent forcément davantage les parents d'élèves sur les progrès de leurs enfants, ou qu'elles aident forcément davantage nos élèves à se situer. Au contraire, quand un outil est mauvais et que sa raison d'être est très éloignée de l'intérêt des élèves, il rend ces lectures plus difficiles, voire il les pervertit.

3) « ... par rapport aux objectifs d'**apprentissage** définis dans les programmes. » Il n'y a pas d's à apprentissage. C'est donc bien l'*apprentissage* qui est programmé et non les apprentissages ! Nous trouvons cela grave.

Le PAS 38 UDAS se permet aussi de rappeler que les enseignants font, dans leur immense majorité, preuve de professionnalisme et de conscience, et ont donc déjà repéré les enfants en difficulté et réfléchi à l'aide qu'ils peuvent leur apporter. Personne n'attend le mois de janvier et les évaluations nationales pour cela ! Pensez-vous un seul instant, Madame l'Inspectrice d'Académie, que, sans ces évaluations nationales, les enseignants seraient incapables de détecter les élèves afin d'aider ceux « qui en ont le plus besoin » ? Nous sommes bien placés pour savoir que, sur le terrain, l'insatisfaction des enseignants grandit. Ce n'est pas parce que les évaluations nationales se déroulent, dans la grande majorité des écoles, en respectant plus ou moins le protocole, que les enseignants ne développent pas une pensée critique en profondeur contre le bien fondé de ces évaluations nationales de 2011. Vous faites appel à la responsabilité pédagogique des enseignants. Alors oui, posons-nous la question : de telles évaluations nationales relèvent-elles encore de la pédagogie ?

Enfin, en ce qui concerne la communication des résultats, vous affirmez qu'ils ne sont transmis qu'aux seuls parents de chaque élève. Alors, que faites-vous de la circulaire n° 2008-155 du 24-11-2008 relative à la mise en œuvre du livret scolaire à l'école [1] :

*« À la fin de l'école élémentaire, le livret scolaire est remis aux parents. Les éléments relatifs à la maîtrise des connaissances et des compétences en CM2, les résultats aux évaluations nationales en CM2 ainsi que [...] sont transmis au collègue d'accueil de l'élève. » ?*

Le développement prévu des Espaces Numériques de Travail dans l'Education Nationale nous inquiète fortement. Dès lors que les données personnelles des évaluations nationales figureront dans les Livrets Personnels de Compétences électroniques, avec un nombre impressionnant de données sur les acquisitions du socle commun, la porte est ouverte pour la reconstitution numérique des données dont Base Elèves avait été expurgée. Pendant ce temps SCONET continue de recueillir de telles données, à propos desquelles l'ancien ministre de l'Education Nationale Monsieur Darcos avait utilisé le qualificatif de « liberticide ». Pouvez-vous nous donner des garanties sur la volonté de l'Education Nationale de réduire SCONET à des données comparables à celles de Base Elèves, de supprimer les Identifiants Nationaux Elèves et leur base, et de faire des élèves

et de leurs parents les seuls propriétaires des livrets électroniques, excluant toute centralisation de données ?

Le PAS 38 UDAS pense donc, vous l'avez compris Madame l'Inspectrice d'Académie, que ces évaluations nationales, telles qu'elles sont conçues dans leur forme et surtout dans leurs finalités qui ne sont de toute évidence pas celles affichées, sont non seulement une perte de temps pour les élèves et les enseignants mais qu'elles sont aussi une des armes utilisées pour l'affaiblissement de notre école publique. Elles visent en effet à instiller une logique de compétition dans notre service public. Compétition entre les élèves, les enseignants, les écoles. Cette logique, fruit d'une idéologie qui prétend améliorer les performances en provoquant la mise en concurrence de tous contre tous, sape les fondements mêmes de l'école primaire. En ces temps de démolition, vous comprendrez que nous restions fidèles à la coopération et l'entraide, valeurs qui avaient cours il y a encore peu dans le monde éducatif.

En outre, sous prétexte d'un meilleur suivi des élèves, il s'agit bien de la mise en place d'un fichage le plus précis possible, véritable outil de contrôle indélébile de la jeunesse, imprégné de déterminisme et d'absence de confiance dans les capacités d'évolution des élèves. Tout ceci est contraire aux principes républicains et aux conventions internationales des droits de l'homme et des droits de l'enfant, ratifiées par la France.

Nous ne pouvons donc pas accepter de telles évaluations nationales.

Nous vous prions de croire en notre indéfectible attachement à une école du travail juste, sereine et qui donne à chaque élève toutes les chances d'accomplir ses apprentissages.

Le PAS 38 UDAS